

Été 2003 : la canicule

À BONNUT comme dans toute l'Europe, cet été 2003 a battu des records de chaleur et aussi de sécheresse.

La station météo d'Orthez a noté une moyenne des maxima de 28,5 °C en juillet et de 32,7 °C en août alors que, l'an passé, nous avons 24,1 °C et 23,7 °C pour les mêmes périodes. Le cumul des pluies en 2002 était de 62,8 mm en juillet et 105,6 mm en août alors que cette année nous avons dû nous contenter de 33,6 mm et 34,8 mm.

C'était la canicule. Le mot *canicula* signifie *canhòta*, « petite chienne » ; c'est aussi le surnom de Sirius, l'étoile qu'on surnommait ainsi car elle se trouve dans la constellation du Grand Chien, près de la constellation d'Orion, le chasseur. Elle est aussi la plus brillante du ciel et nos anciens avaient remarqué qu'elle se levait et se couchait en même temps que le soleil pendant la période la plus chaude de l'année.

Cette chienne de canicule, ce grand cagnard dirions-nous aussi, nous a bien secoués. Heureusement, il n'y a pas eu comme dans les grandes villes, d'augmentation brutale du nombre de décès, l'ombre des chênes nous a certainement protégés, mais beaucoup de Bonnutiens ont souffert, à commencer par les agriculteurs qui ont vu leurs productions disparaître à mesure que le sol s'asséchait et se craquelait. Les usines de transformation des productions agricoles, elles aussi, ont diminué leur activité affectant les revenus du personnel.

Les conséquences, à moyen et long terme, sont difficiles à évaluer, déjà plusieurs personnes ont signalé en mairie des dégâts sur les maisons dont les murs montrent des fissures importantes.



La terre vue
par les palombes

Le bourg



Saint-Martin et la salle des sports



La colline inspirée.

Les rivières dont nous parlerons dans ce journal sont sinistrées, à la mi-août, l'Oursau présentait un petit filet d'eau incapable de maintenir les « clots » indispensables aux poissons et à toute la vie aquatique. Quant aux affluents, ils étaient complètement à sec avec l'odeur des cadavres des poissons et des anguilles.

Maintenant, c'est l'automne, quelques pluies ont réveillé la végétation, espérons que les vilaines cicatrices de cet épisode douloureux vont vite disparaître. Nous pourrions entreprendre, l'esprit libre, la lecture des ouvrages de nos auteurs Bonnutiens qui sont commentés dans nos *Saisons*.

JEAN LACAZEDIEU



Séance du 20 juin 2003

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marlodot, Nadine Forsans, Claude Demarsan, Daniel Gourdain, Jean-Michel Fourcade, Alain Laborde, Denise Laborde, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larroure, Raymond Populus.

Absents : Jean-Paul Guérineau, Aline Lagière.

Compte administratif 2002

Le compte administratif en euros de l'exercice 2002 peut se résumer ainsi :

Section d'investissement		
Résultat reporté, déficit		36 522,33
Opérations de l'exercice	Dépenses	Recettes
	130 472,91	109 129,46
> Totaux	166 995,24	109 129,46
Résultat de clôture		57 865,78
Reste à réaliser	112 287,00	67 272,93
Résultat à reporter, déficit		102 879,85
Section de fonctionnement		
Résultat reporté, excédent		71 681,46
Opérations de l'exercice	Dépenses	Recettes
	256 888,39	329 470,24
> Totaux	256 888,39	401 151,68
Résultat de clôture, excédent		144 263,29
Résultat définitif, excédent		41 383,44

Transport scolaire

Le Conseil général ayant cédé la compétence transport aux communes, tout en maintenant son aide financière, la commune a demandé un devis aux différents transporteurs locaux. Les transports *Junqua*, ayant présenté le tarif le plus compétitif, sont retenus pour la somme de 157 € par jour pour 148 jours de classe, ce qui donne un coût annuel de 21 342 € ; ceci représente à peu de chose près la participation du Conseil général pour l'année 2002/03. Trente élèves étaient supposés prendre le car pour l'année 2002/03, mais seulement 14 ont utilisé ce mode de transport. Le coût par élève revient à 1 524 € annuels. Un questionnaire sera diffusé aux parents pour identifier les familles intéressées par le ramassage.

Abribus. Des abribus sont nécessaires pour les enfants qui attendent le car. Les besoins seront évalués et des dispositions prises en se basant sur les différents devis sollicités par Alain Lapeyre.

Contrat de location des salles

Suite aux travaux des cuisines à la salle Marcelle-Larrégneste, les différents tarifs et contrats de location sont remis à jour (voir tableaux des tarifs en dernière page).

Projet fougeraie

Le rapport de Benoît Laborde a été présenté par tous les propriétaires concernés.

La première étape consistera à mettre en place un cheminement pédestre qui reliera le bourg au quartier Sainte-Marie.

Questions diverses

Demande de CU. — À la demande de Florent Populus, le CU nécessite une extension du réseau électrique. Le Conseil se prononcera après avoir eu des informations supplémentaires sur les travaux à entreprendre.

Achat de drapeau. — La commune ne possédant qu'un drapeau convenable il a été décidé d'en acheter un supplémentaire et également un drapeau du Béarn et de l'Union européenne pour la somme de 68 €.

Séance du 18 juillet 2003

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marlodot, Claude Demarsan, Jean-Paul Guérineau, Jean-Michel Fourcade, Alain Laborde, Aline Lagière, Alain Lapeyre, Raymond Populus.

Absents : Nadine Forsans, Colette Lamaison, Pierre Larroure, Daniel Gourdain (procurateur à Alain Laborde), Denise Laborde (procurateur à Aline Lagière).

Travaux à l'école

Le maire expose au Conseil qu'il serait bon, d'un point de vue esthétique, de finir les travaux de peinture de l'école qui ont été commencés l'année précédente. Il rappelle que, suite à une visite du site, il serait nécessaire de refaire les peintures extérieures mais aussi intérieures des boiseries. De plus, les utilisateurs de la classe des petits, au rez-de-chaussée, se plaignent du bruit occasionné par le déplacement des chaises des grands dont la classe se trouvent juste au-dessus d'eux. Le maire propose donc d'isoler le plafond de cette classe ainsi que le plafond de la cantine qui est elle aussi très bruyante. Le projet s'élève en TTC à :

— peinture	13 788,45 €
— plafond de la classe	3 974,31 €
Total des travaux	17 762,76 €

Il convient maintenant de déposer ce dossier auprès de l'État pour l'obtention éventuelle de subventions correspondant à ce type de projet. Le financement de cette opération pourrait être réalisé de la manière suivante :

— subvention 30 %	5 328,82 €
— fonds propres	2 433,94 €
— emprunts	10 000,00 €
Total	17 762,76 €

Assurance du personnel

Le Centre de gestion de la fonction publique informe le Conseil que les deux contrats de groupe couvrant les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux arrivent à terme le 31/12/2003. Pour le renouvellement, le Centre a besoin de l'accord des communes pour lancer une procédure d'appel d'offres.

Le Conseil, à l'unanimité, considérant ce que représente pour la commune une démarche de type mutualiste de cet ordre, demande au Centre de gestion de conduire pour son compte la procédure nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRCL et non affiliés.

La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de gestion et sera alors appelée à confirmer son adhésion aux contrats qui seront signés par le Centre.

Prise en charge par la collectivité des cotisations « maintien de salaire ».

Tout le personnel de la commune de Bonnut est assuré pour le maintien de salaire auprès de la Mutuelle nationale territoriale. Le maire rappelle que la collectivité peut prendre en charge une partie de cette participation.

Le maire expose aux membres du Conseil que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale a signé un contrat groupe avec la mutuelle afin de permettre aux personnels des collectivités comptant jusqu'à dix agents, de profiter d'une garantie personnelle « maintien de salaire ».

Ce contrat a pour objectif de permettre à l'agent adhérent de bénéficier d'un complément de salaire lorsque la maladie et le statut applicables entraînent pour lui le versement du demi-salaire ; il prévoit aussi une garantie en cas d'invalidité de l'agent. Le maire précise aux membres que la cotisation est à la charge de l'agent dans la mesure où il s'agit d'une prestation non obligatoire et d'une adhésion personnelle. Toutefois, le Code de la mutualité et la circulaire du ministre de l'intérieur du 5/02/93 autorisent la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par leurs employés aux mutuelles professionnelles dont ils sont adhérents. La participation peut concerner la cotisation pour le contrat groupe « maintien de salaire » et la cotisation pour la complémentaire maladie.

Le Conseil municipal à sept voix pour et quatre abstentions décide de participer à hauteur de 25 % des cotisations versées par les agents de la commune ; d'inscrire la dépense au budget ; de verser mensuellement la participation par mandat administratif lors du traitement des payes.

Électrification

Point sur les travaux commencés : les crédits alloués pour l'église Sainte-Marie vont être reportés sur le projet du bourg Saint-Martin. Les crédits pour l'éclairage sont acquis pour la basse tension mais pas pour l'enfouissement, sauf si le reste des crédits non alloués sur d'autres communes.

Projet d'extension EDF pour GAEC Depeyris : voir si le projet de déplacement de son exploitation est toujours à l'ordre du jour.

Conventions pour location des salles

Deux conventions différentes sont lues, une créée par les élus et une deuxième par le Centre de gestion. La convention définitive sera un compromis entre les deux. Les secrétaires de mairie doivent se renseigner auprès de notre assureur s'il peut nous proposer une assurance globale à l'année.

Salle Joseph-Demarsan

Il faudra retrouver la facture des vitrages et téléphoner à l'entreprise Labastère pour lui redonner les renseignements complémentaires pour la dimension de la vitre cassée ; faire un courrier au cabinet *Gauche et Moulia* pour leur signaler les petits problèmes suivants : la serrure du meuble à vaisselle ne fonctionne pas et la porte de gauche s'ouvre mal ; côté entrée par la salle, il y a un écart entre le niveau du sol de la salle et celui des cuisines, il faudrait peut être rattraper ce différentiel de niveau pour éviter une marche ; le feu avant gauche du piano ne fonctionne pas ; la plaque du dessus du grill a bien été réparée, mais elle a été mal remise, nous avons essayé de la remettre sans succès ; la porte d'entrée des cuisines, qui donne côté route, frotte beaucoup, il faudrait régler ce problème rapidement pour éviter que la porte ne soit cassée ; un système de blocage des portes de rentrée et de sortie était prévu, mais n'a pas été posé.

Contrat CEC de Marc Gardères

Le maire rappelle que la commune a renouvelé le contrat CEC de Marc jusqu'en juillet 2004.

Logement n° 2 du presbytère

Alain Lapeyre doit visiter l'appartement afin de déterminer les travaux à faire pour les nouveaux locataires.

Questions diverses

Il est demandé aux représentants de la commission sociale de faire un compte-rendu au Conseil municipal de chaque réunion afin de faire le point sur les différentes aides proposées aux gens sur le département.

CLIC. — (Centre local d'information et de coordination). Le Conseil communautaire du canton d'Orthez a décidé d'intégrer dans ses statuts une nouvelle compétence « intégration de la compétence CLIC ». Ce CLIC a pour vocation de bâtir concrètement, dans un environnement donné, un projet social qui a pour ambition de laisser aux personnes le libre choix de leur mode de vie en répondant à leur aspiration à vivre « chez soi », ses objectifs : bâtir une politique de soutien à domicile ; mettre en cohérence les dispositifs existants ; recomposer l'offre de services avec une démarche d'approche globale et personnalisée du besoin d'aide des personnes âgées ; créer un réseau gérontologique organisant le maillage du territoire national.

Le Conseil, après en avoir largement délibéré, accepte à l'unanimité l'intégration de la compétence CLIC dans les statuts du Conseil communautaire du canton d'Orthez.

Emprunt au Crédit Agricole pour financement des travaux des cuisines à la salle Marcelle-Larrégneste.

Le maire rappelle que, comme prévu au budget de la commune, pour financer les travaux des cuisines à la salle Marcelle-Larrégneste, il est opportun de recourir à un emprunt. Après étude des différentes offres, le Conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt à taux fixe à annuités réduites d'un montant maximal de 40 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée initiale de 15 ans ;
- frais de timbres : 25 € ;
- sans frais de dossier ;
- taux d'intérêt fixe : 3,98 % ;
- périodicité des échéances : annuelles.

Embauche d'un employé communal. — La commune recherche un employé communal en contrat à durée déterminée pour le remplacement de Bernard Moncot, toujours en arrêt de maladie. La sélection sera faite avec un délégué du Centre de gestion le mardi 5 août prochain.

Salle des sports — Le maire propose d'étudier un contrat avec une société de nettoyage pour trois passages dans l'année. Le prix du nettoyage pourra être pris en charge par l'association ayant utilisé la salle.

CCO. — La CCO organise un rallye sur les sept communes de la communauté le 20 septembre 2003. Les élus voudraient que Bonnut participe.

Séance du 19 septembre 2003

Présents : M^{mes} et MM. Jean Lacazedieu, maire, André Marladot, Nadine Forsans, Claude Demarsan, Jean-Paul Guérineau, Jean-Michel Fourcade, Denise Laborde, Aline Lagièrre, Colette Lamaison, Alain Lapeyre, Pierre Larrouture, Raymond Populus.

Excusés : Alain Laborde procuration à André Marladot et Daniel Gourdain procuration à Denise Laborde.

Recrutement d'un agent d'animation

Le maire propose aux membres du Conseil la création d'un emploi permanent d'agent d'animation à temps non complet pour assurer le fonctionnement de la garderie périscolaire. La durée hebdomadaire de travail pourrait être fixée à douze heures par semaine scolaire. La rémunération pourrait être calculée sur la base de l'indice afférent au premier échelon du grade d'agent d'animation, soit actuellement l'indice brut 245. Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le maire à signer un contrat de travail à M^{me} Marie-Paule Marmande pour la période 1^{er} septembre 2003 au 10 juillet 2004 avec un horaire de douze heures par semaine (1 h 30, le matin et 1 h 30 le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis).

Logement n° 1 du presbytère

M. et M^{me} Joël Lapeyre ont quitté le logement le 15 août 2003. Les locaux ayant été laissés dans un parfait état, le Conseil décide à l'unanimité de leur restituer la globalité du dépôt de garantie de 3 000 F soit 457,35 € versés lors du contrat de location du 1^{er} septembre 1997.

La Commission bâtiments informe l'assemblée qu'elle s'est réunie le 22 août et a sélectionné la candidature de M. et M^{me} Martin pour occuper ce nouveau logement à compter du 1^{er} septembre 2003 jusqu'au 30 août 2004. Le Conseil fixe à 374,65 € le montant du loyer de septembre 2003, la date de révision du loyer intervenant le 1^{er} septembre en fonction de la variation de la moyenne du coût de la construction publié par l'INSEE et fixe à 374,65 € le montant de la caution correspondant à un mois de loyer.

Électrification rurale

Le maire informe le Conseil qu'il a demandé au Syndicat départemental d'électrification des Pyr.-Atl. de procéder à l'étude des travaux de renforcement du P4 « Maisonnave ». la présidente du Syndicat a informé la commune l'estimation des travaux à réaliser, qui sont confiés à l'entreprise. Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit (euros TTC) :

Montant des travaux	32 472,87
Traitement des poteaux déposés (15)	1 148,16
Honoraires et imprévus	3 654,55
Total	37 275,58

Le financement des travaux va s'opérer de la façon suivante :

Participation du FACE	23 964,40
TVA préfinancée par le SDEPA	6 041,96
Participation communale	7 269,22

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Location des salles, convention

Approbation des nouvelles conventions de location des deux salles. Un état des lieux sera établi avant et après chaque manifestation sur un imprimé bien défini.

Les élus demandent à ce que les vestiaires de la salle Marcelle-Larrégneste restent fermés pendant les locations. Il faut donc prévoir de mettre des essuie-mains en papier ainsi qu'une poubelle aux lavabos des toilettes.

La salle Marcelle-Larrégneste sera louée avec les chaises et les tables pour cent personnes. Un montant de 25 € sera demandé pour toute table ou chaise cassée.

Proposition d'achat de la Licence IV

Le maire demande l'avis du Conseil sur un éventuel achat par la commune de la Licence IV du bar *Chez Marcelle*. Après discussion, avant d'aborder la question du prix d'achat, il apparaît qu'il y a trop d'interrogations sur les possibilités et modalités de fonctionnement d'une licence inter-associations. Avant la prochaine réunion, Jean Lacazedieu et Pierre Larrouture sont chargés de consulter la Maison des Communes pour prendre des renseignements sur la réglementation et André Marladot doit prendre contact avec des villages environnants ayant déjà une expérience dans ce domaine.

École : travaux de peinture et faux plafonds

Le maire informe le Conseil de l'octroi d'une subvention de 4 456 € par le Conseil général. Cette subvention ne sera versée que courant 2004.

Carte communale

Le Maire rappelle que la validité de la carte communale de la commune arrive à échéance le premier semestre 2004 et qu'il faut songer à la renouveler. Une commission spécifique devra être créée.

Questions diverses

Voirie. — Il faut prévoir un arrêté municipal pour le déplacement des panneaux « Bourg ». M^{me} Bédora demande un panneau « Orthez » au carrefour de la maison Maître.

CCO. — Le fauchage des accotements est prévu vers le 22 septembre. Les travaux de voirie débuteront mi-octobre.

Changement chaudières logement école n° 2. — Un dernier devis est attendu pour faire le choix de la chaudière à installer.

Mairie. — Pour des raisons administratives, la Mairie restera fermée au public les vendredis toute la journée.

Horaires d'ouverture :

lundi	de 9 h à 12 h 30,
mardi	de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,
jeudi	de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,
samedi	de 10 h à 12 h par les élus,
mercredi et vendredi	: mairie fermée.

Salle Marcelle-Larrégneste. — L'entreprise Aquitaine Isol sera sollicitée pour réparer l'isolation défectueuse.

Agent municipal. — Un nouvel agent a été embauché sous contrat à durée déterminée en remplacement de l'employé titulaire pendant son congé maladie. Le Conseil regrette de ne pas avoir été consulté lors de cette embauche. Le maire explique les modalités de l'embauche : d'abord entretien de la commission communale d'embauche avec les candidats, choix du candidat puis décision du maire en conformité avec ce choix.

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal épisodique
Mairie de Bonnut (Pyrénées-Atlantiques)
Directrice de la publication : Aline Lagièrre
Imprimerie Moulia Frères à Orthez
Dépôt légal à parution

Notre album-photo



Le samedi, au petit matin, innovation avec un concours de pêche pour adultes et enfants au petit lac de Pédeboscq... où il faisait bon respirer et profiter d'un peu de fraîcheur pendant les journées de canicule.

Les nombreux pêcheurs des environs, amateurs de concours, ont apprécié cette nouveauté organisée par la Gaule Orthézienne... N'oublions pas que ce plan d'eau appartient à Jean Lacazedieu, qui nous l'a gentiment prêté et nettoyé avant !



Les marcheurs aussi ont aimé la nouveauté ! avec le parcours imaginé et préparé par Jean-Marc Lagouarde.

Casse-croûte sous le préau de l'école, à midi ; malgré la chaleur, les cuisinières ont tenu le coup !



Moins de personnes que l'année dernière à la pétanque et les places à l'ombre étaient chères ! surtout celle du toit de toile de la buvette qui était prise d'assaut !

Les vainqueurs :



Chapeaux et casquettes de rigueur pour le jeu de quilles.



Les filles du comité s'y entendent pour organiser l'après-midi jeux et goûter des enfants du village.

Là, dans un seau rempli d'un mélange dégoûtant, couvert d'un plastique opaque avec un trou au milieu, les petites filles devaient plonger la main, pour y chercher des petites bêtes (en plastique, bien entendu).

les fêtes 2003...

Les danseurs en âge et en « nage » du bal à papa, le dimanche après-midi.



La pause...
C'est dur le service du midi... après la soirée disco de la veille.
Bravo, les filles, vous avez assuré !



Nos cuisiniers évoluent dorénavant dans des locaux dignes de leur art...



La relève sur le comptoir !
Nous espérons que les boissons de demain seront béarnaises !



Cette année, ce sont les filles qui n'hésitent pas à se mouiller et à plonger dans la boue, les temps changent !

Lundi midi, les grillades sur la planxa sont faites sur un rythme d'enfer...



L'hélicoptère de Jean-Philippe Duprat, pilote professionnel d'hélicoptère (Pyrénées Copt'Air à Poey-de-Lescar).



... l'après-midi, on attend l'hélicoptère et on discute un peu...



L'Oursau

ON a eu très peur que notre grand ruisseau ne se tarisse cet été et ne se sèche comme un oued. Eh bien non, malgré un étiage alarmant, il a tenu le coup. Ce ruisseau est formidable, il mérite un peu d'attention.

Pour parler de l'Oursau, il faut en remonter le cours, le cours de l'eau bien sûr, mais aussi celui du temps.

Pour le temps, tant pis si nous ne savons pas grand-chose. En tout cas nous connaissons déjà son nom, l'Oursau, et nous pouvons rattacher ce nom à toute une grande famille de noms de cours d'eau ayant un nom analogue, ce sont les nombreuses « Ousse » dont on trouve des cousines jusqu'en Russie, l'Oussa, tout à fait en haut de l'Oural, il y a aussi des Ouse en Grande-Bretagne, mais nous connaissons surtout les Ousse de la région de Pau, celle qui a donné son nom à Aussevielle et l'autre des Bois. N'oublions pas l'Ossau, cette montagne qui a pris le nom de son torrent, sans compter les Ouzoum et les Osse, il y en a dans le Gers et dans les Landes. Ce n'est pas un hasard, l'explication est connue, il y a eu un temps où ils n'avaient comme nom propre que « cours d'eau », pour le dire, on employait un de ces mots courants qui étaient répandus en Europe, bien avant les Romains. On demandait alors : quel est le nom de ce ruisseau ? On ne sait pas, ça doit être une « ousse » ou quelque chose comme ça, en latin, ça faisait *Ossa*. Pour les distinguer ensuite, on se débrouillait, chacun à sa mode. Notre ruisseau, qui était petit, a bénéficié du diminutif *-olus*, ce qui faisait *ossolus*, et le hasard faisait qu'à l'oreille, ça sonnait comme « petit ours » *ursolus*, alors on a dit *orsòu* à la gasconne, et, bien entendu, les ours n'y sont pour rien. J'écris Oursau en français pour reprendre l'usage, mais j'enlève le « e » de *Ourseau* qui est parasite. Normalement, on devrait écrire *Oursoô* en français, comme on écrit Puyoô, c'était d'ailleurs comme ça sur le cadastre. En gascon, il faut écrire *Orsòu* et bien dire [ourso^{ou}].

Dans notre région, on reconnaît à un cours d'eau une certaine importance, dès qu'on lui donne un nom propre. Les

autres portent des noms variables selon les lieux qu'ils longent, arriu de Cabin, ruisseau du Pas-de-Salles, arriu de Yoy ou de Lavignotte, selon les versions.

Notre ruisseau était tout de même assez important pour porter au moins trois moulins, celui de Marçau, celui de Montargon et celui d'Arsague. Celui de Marçau et celui de Montargon étaient bâtis sur des dérivations, des *banius*. Celui de Montargon était double, les eaux servaient deux fois. L'annexe se trouvait 200 mètres en aval. Il ne faut pas oublier un autre moulin bonnutien sur l'arriu de Cabin, au nord du village.

Pour connaître notre ruisseau, on est obligé de partir de son embouchure et de le remonter car la source n'est pas établie, il faudra la chercher. Presque aussi difficile que les sources du Nil. De toutes les sources, laquelle sera l'Oursau ?

L'Oursau se jette dans le *Lunius*, pardon, le Luy-de-Béarn, au sud-est de Castel-Sarrasin. La route d'Amou passe sur le pont à un peu plus d'un kilomètre du village. Pour bien voir l'embouchure, il faut aller de l'autre côté du Luy en passant à pied sur le pont agricole près du village.

Si on veut remonter le ruisseau, c'est assez difficile dès le départ. On est dans des propriétés dont certaines jouxtent la rive sans laisser de passage. On est obligé de longer de loin, au moins jusqu'à Arsague.

À Arsague, sur le bord de la route d'Amou, il y a une aire qui ressemble fort à un espace promenade. À partir de là, on peut s'aventurer en passant sur un ponton fait de pylônes de ciment. Ne dites pas que je vous l'ai dit, cette aventure

Le pont neuf d'Arsague



Le pont vieux de Pérère

sera de votre propre responsabilité. Ainsi, en cherchant le meilleur passage, d'une rive à l'autre, vous arriverez à Poundicq (*lo pondic*, le petit pont), désormais, vous serez à Bonnut.

Toujours par une recherche du meilleur passage, vous atteindrez l'ancien pont de Pérère et vous vous demanderez, comme moi, quelle sorte de pont nous avons là ? Il y a belle lurette qu'on ne l'utilise plus, les ronces habitent la ruine pour nous l'interdire amicalement.

Ensuite, c'est plus facile, vous arrivez au pont des Trounquets (*los tronquêts*, la futaie), celui-ci a plus belle allure, il porte le chemin qui monte à Lahitte et Saint-Martin. En longeant toujours, vous irez au pont de Berdot, en bas de la côte de Labat, où vous verrez un affluent, le ruisseau de Ranquine, du nom d'une maison disparue qui se trouvait en bas de la côte. Cet affluent coule en bas du Bourg et prend sa source aux environs et en amont des anciennes pompes.

De là, nous allons pouvoir trouver l'ancien débouché du canal des moulins de Montargon, bien sûr abandonné, mais qui mesurait tout de même près d'un kilomètre de long.

Vous arrivez au pont de Montargon, sur la route de la côte de l'Argelès. De l'autre côté, vous verrez la confluence d'un ruisseau assez important, l'arriu de Yoy qui lui-même était tributaire de l'arriu de Courné. Le Yoy se nomme aussi arriu de Lavignotte à partir du chemin.

L'Oursau, lui, va longer un peu la route vers l'ouest puis va s'enfoncer dans le bois. Il passera sous le chemin de randonnée et ira au moulin de Marçau. C'est près de là, en amont, qu'on trouve le confluent de l'incertitude. Jusque là il y a l'Oursau, c'est sûr, ensuite je ne sais pas. À gauche arrive le ruisseau de Maysou, certes, moins abondant mais d'une belle tirée il longe toute la rue de Manes. À



L'embouchure de l'Oursau, à Castel-Sarrasin.



La jonction de Marçau, à gauche le Maysou.

droite, le ruisseau est plus abondant, mais, de suite il reçoit des affluents, si bien qu'on ne sait plus très bien quel est le vrai Oursau.

Plus loin, une branche vient d'un lac aménagé pour le grand champ de kiwis de Saint-Boès, plus loin encore, une autre des bois de Saint-Boès, enfin, un petit écoulement provient du ravin dont la tête est occupée par le bourrier, la décharge Nord d'Orthez. Vu sa longueur, et sa direction qui est l'axe général de l'ensemble, c'est peut-être cette dernière branche qui mérite de représenter les origines de notre ruisseau.

En tout une douzaine de kilomètres.

Ce ruisseau ne s'est pas tari car il est alimenté par la grande réserve des nappes phréatiques contenues dans les collines qui l'environnent. Nos coteaux bonnutiens ne sont pas rocheux, ils sont constitués de couches de molasses, de sables fauves, qui sont capables d'emmagasiner beaucoup d'eau. Ces nappes souterraines, dont la principale affleure à l'altitude de cent mètres environ, se reconnaissent à tous ces endroits humides, *las mothèras*, qui font des creux sur les versants, et où se trouvent parfois des sources, des fontaines ou de simples marécages avec un peuplier ou des joncs. L'eau des pluies s'infiltré dans les sables

fauves et les graviers du sous-sol et est retenue par des couches d'argile blanche ou bleue.

Ainsi, en certains endroits, on voit l'Oursau couler sur ce qui ressemble à du rocher, c'est une couche d'argile compacte. Cette argile se trouve à plusieurs niveaux en abondance et a été exploitée pour faire des briques crues (*las adòbas*), du torchis (*la tapia*) et de la terre battue. Les creux d'extraction de ce qu'on appelait la marne, sont les « marnières » (*las manlèras* ou *marlèras*). On me dit qu'on amendait aussi les champs par ici, je ne sais pas, il faudrait que je demande à un agronome. Ces argilières se voient à l'Argelèr, bien sûr, mais aussi dans la plupart des versants.

On peut donc compter sur les réserves souterraines d'eau. Ce ruisseau peut être habité par une faune variée et faire longtemps la joie des pêcheurs. Mais on ne peut cacher que les pêcheurs sont inquiets. Ils savent qu'un ruisseau est extrêmement fragile, il ne peut tout supporter. Ainsi il avait souffert des effluents des laiteries d'Arsague, des élevages intensifs qui le bordent en aval, mais le doute le plus pressant est envers sa source même, la décharge Nord d'Orthez.

La nouvelle décharge contrôlée d'Orthez. Aurait-on enfin trouvé la véritable source de l'Oursau ?

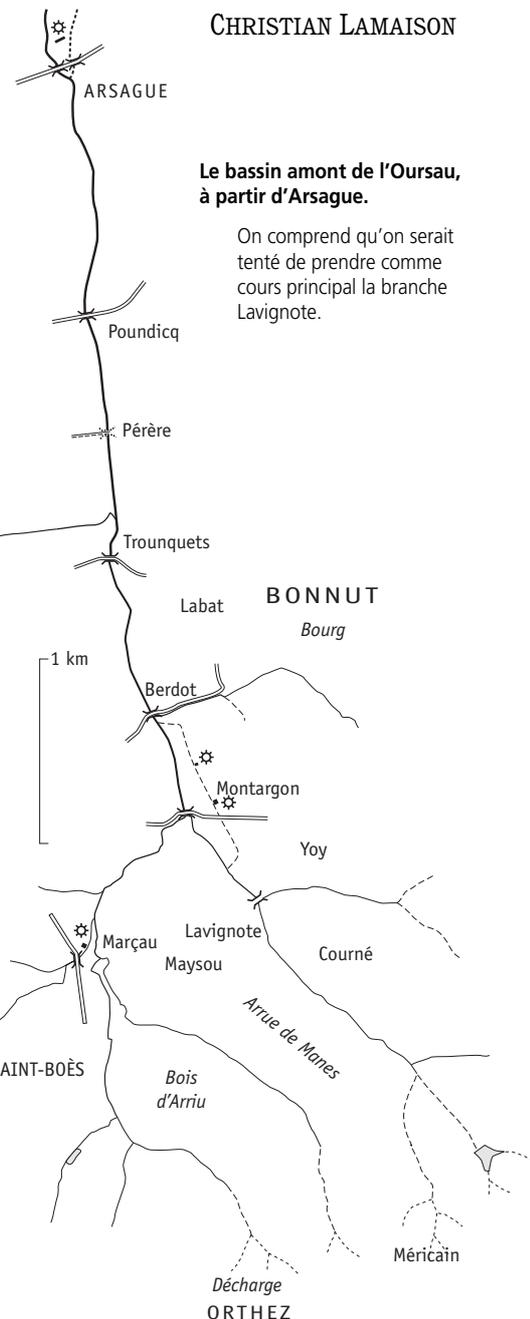


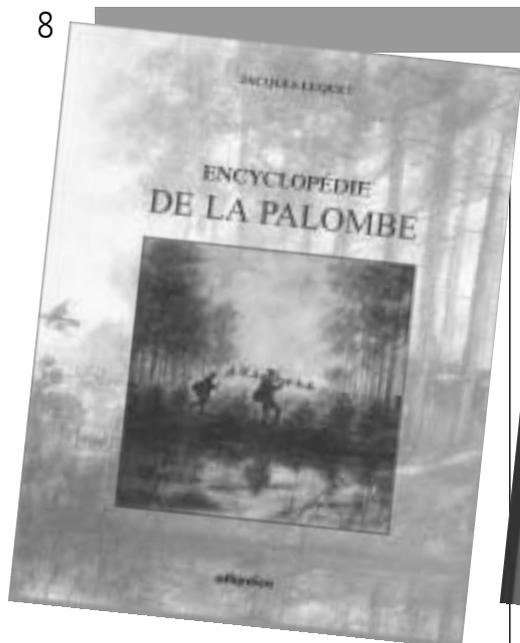
Nous ne savons rien du fonctionnement des nouveaux aménagements en décharge contrôlée et nous aurons à nous en préoccuper car il suffirait d'un débordement intempestif des bassins pour tuer notre beau ruisseau pour des années.

CHRISTIAN LAMAISON

Le bassin amont de l'Oursau, à partir d'Arsague.

On comprend qu'on serait tenté de prendre comme cours principal la branche Lavignote.





Histoire d'amour...

CETTE fois-ci, ce n'est par la mouette amoureuse du goéland (chanson bien connue des Bonnutiens), mais *La Mouette** amoureuse de la palombe ou, plus exactement, lo noste Jacques Luquet épris de la belle bleue !

Quel est le Gascon, fils de la campagne, chasseur ou pas qui, le mois d'octobre venu, n'a pas les yeux rivés au ciel pour admirer les belles migratrices ?

Jacques va beaucoup plus loin que la simple contemplation. Depuis plus de 20 ans, il étudie avec passion tous les aspects de cet oiseau mythique : historique, géographique, cynégétique et commercial, sans oublier, bien sûr, la tradition.

Tout cela raconté et illustré de très belles photos et dessins (certains de Christian Lamaison !), dans un superbe livre que vous pourrez parcourir cet hiver au coin du feu.

Vous voulez vous procurer ce beau livre et vous ne le trouvez pas en librairie ? Demandez donc à Léonie Luquet, maison La Mouette, elle vous aidera de bon cœur.

ALAIN LABORDE

(*) Ainsi est le nom de sa maison familiale à Bonnut (précision pour l'exportation).

COMITÉ DES FÊTES Assemblée générale

Les jeunes de plus de seize ans sont invités à venir à l'assemblée générale du comité des fêtes le vendredi 12 décembre, à 20 h. Nous avons besoin de vous pour animer nos fêtes annuelles. Amenez vos amis, ils seront les bienvenus.

Bien sûr, il y aura le pot de l'amitié pour clôturer cette réunion.

Merci d'avance de venir tous participer à cette assemblée.

LE BUREAU



Toujours en retard...

Le livre bonnutien se porte bien.

Cet autre livre avoue qu'il arrive en retard (comme *les Saisons* d'ailleurs).

Tu parles, il a appris à dessiner avec son père, puis avec M^{me} et M. Bellocq, et depuis, il n'a pas arrêté. Il aurait pu le sortir depuis longtemps, cet album de dessins !

Crestian Lamaison s'amuse, il nous balade, il nous fait des livres sur les aventures du petit Geoffroy, l'Orthézien qui préfère aller à Bonnut, puis il nous raconte ses longues marches vers Compostelle. Maintenant, il nous montre des dessins qu'on n'avait jamais vus, on ne savait même pas qu'ils existaient.

Qu'est-ce qu'il médite à éditer, maintenant ? Je serais curieuse de le savoir. Et je ne dis pas ça parce que c'est mon frère.

CO

PS. — Christian n'a pas de livres chez lui, ils sont en librairie ou tout simplement chez son éditeur : Éditions Gascogne. B. p. 102. 64300 Orthez. 20 € franco, envoi à réception du chèque.

Gym

YVETTE a pris sa retraite après avoir animé pendant de nombreuses années les séances de gymnastique hebdomadaire. Isabelle est venue la remplacer. Chaque mercredi à 20 h, elle sera là pour continuer à nous rendre tonique et souple.

De plus, le mercredi à 16 h, Claudine nous propose une séance de yoga, sérénité, souplesse et harmonie, tels sont ses objectifs.

Bienvenue à toutes les deux.

Salles et matériel, tarifs de location

P OUR les associations locales, les Bonnutiens et les locataires de l'extérieur. Appliqué à compter du 1er juillet 2003.

Tarif, net en euros.

Salle Joseph-Demarsan

	Assoc.	Bonnut	Ext.
Location	gratuit	35	155
Caution	300	300	300

Salle Chasseurs

Location	gratuit	15	30
Caution		100	100

Terrain sans les cuisines

Location	gratuit	gratuit	200
Caution			300
Arrhes			100

Salle Marcelle-Larrégneste

Location	gratuit	150	450
Caution	500	500	500
Arrhes		50	100

Ces prix comprennent la location des cuisines avec les produits de nettoyage, le gaz et 100 chaises (0,15 par chaise supplémentaire).

Divers

Vaisselle	gratuit	gratuit	1 € par couvert
Si casse		2,00	2,00
Les marmites			25,00
Table			1,50
Table + 8 chaises			3,00
Table + 2 bancs			2,50
Pour toute location de table : caution (par table)		10	10

Tout matériel emprunté doit être restitué sous 2 jours.

Réservations, à qui s'adresser :

Vaisselle, Raymond Populus	05 59 67 94 23
Tables, M.-Hélène Lagourgue	05 59 67 94 31
Salles, secrétariat mairie	05 59 67 92 52

Règlement à respecter

Toutes les locations et cautions seront payables par chèque à la remise des clés.

Pour la location des salles :

— une convention sera obligatoirement signée à la réservation.

— assurance obligatoire pour le locataire.

— un état des lieux sera fait avant et après la manifestation.

MÉMOIRE

Prisonniers de la guerre 1939-1945

David Stieger, soldat autrichien, était prisonnier à la fin de la Deuxième Guerre, et aidait aux travaux agricoles dans les fermes de Bonnut en même temps qu'une dizaine d'autres soldats « allemands » placés ainsi dans notre commune. Il se rappelle que dans la ferme où il travaillait, l'un des enfants était prêtre... Qui se rappelle de lui ?